

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

**Année 2025
Séance du 18 juin 2025
N° 20**

**Objet : Approbation du zonage
d'assainissement de la
Commune de Volonne**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2025, s'est réuni à la salle des Fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n°16), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (excepté le rapport n°49), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 2), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à BOULARES Soltani
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3)
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n° 16)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SERY Marie-José
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOURJAC Bruno, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice , UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legelite.com

99_DE-004-200067437-20250618-20_18062025

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5 et L.2224-10,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R.122-18 ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1331-1 à L.1331-8, L.1331-10 et L.1337-2 relatifs à l'assainissement et au zonage d'assainissement ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-24 et R.151-49, relatifs au zonage et à la desserte par les réseaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non-collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Volonne n° 04/130530 du 30 mai 2013, approuvant le zonage d'assainissement communal suite à enquête publique, modifié par délibération n° 06/161019 du 19 octobre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Volonne n° 04/190402, proposant l'ouverture d'une enquête publique pour l'actualisation du zonage d'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal n°114-2024-07-25 du 25 juillet 2024, lançant la procédure de modification de droit commun n°3 du PLU de la commune ;

Vu la demande d'examen au cas par cas relatif au projet de zonage d'assainissement des eaux usées porté par l'agglomération auprès de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) PACA le 29/08/2024.

Vu la décision n° CE-2024-3777 de la MRAe PACA en date du 28/10/2024 dispensant de réaliser une étude environnementale,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération n° 13 du 15/10/2024, approuvant le projet de zonage et autorisant la mise à l'enquête publique du projet.

Vu les conclusions du commissaire enquêteur remises dans le compte rendu d'enquête en date du 15/05/2025.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Eau/Assainissement en date du 25/04/2025.

La commune de Volonne a procédé à la modification de droit commun n°3 de son PLU dont les objectifs sont de :

- Permettre le maintien, la modernisation et la diversification du camping de l'Hippocampe ;
- Créer un emplacement réservé permettant notamment :

- Améliorer la sortie des riverains de la voie communale "chemin de la Novieille" sur la Route Départementale n°4 à gestion communale "Route de l'Escale" ;
- Créer des habitats inclusifs et logements sociaux dans le cadre du programme Village d'Avenir ;
- Traduire réglementairement l'étude d'îlots menée permettant la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OAPH-RU).
- Compléter ou mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme en intégrant notamment le zonage d'assainissement en cours de révision et les périmètres fixes par les conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) ;
- Maintenir en zone d'assainissement non collectif la totalité des logements situés en zones agricoles et en zones naturelles.

La communauté d'agglomération exerce pour sa part la compétence eau et assainissement, au titre des compétences obligatoires, depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le zonage d'assainissement historique suivait un tracé technique autour du réseau de collecte. Par besoin de clarté et de convergence des documents d'urbanisme, il convenait d'en actualiser le périmètre pour coller au zonage urbain. Le réseau d'assainissement a en outre été modifié en 2016, 2019 et 2022 à l'initiative du gestionnaire public pour le raccordement d'habitats isolés au bourg principal.

Le projet présenté régularise tout à la fois la vocation d'assainissement collectif de ces secteurs, et propose des corrections de tracé pour accompagner les parcelles en zone urbaine définies au plan local d'urbanisme.

Aux termes de l'article L.2224-10 du CGCT, le projet de zonage a été soumis à enquête publique. Cette enquête s'est réalisée de façon conjointe avec celle de la mairie de Volonne portant sur la modification de droit commun du PLU. L'avis favorable avec recommandations du commissaire enquêteur a été rendu le 15 mai 2025.

En recommandation 1, le commissaire enquêteur estime que PAA doit définir une trajectoire d'amélioration de l'état des systèmes d'assainissement et d'eau de la commune de Volonne, compte tenu du constat fait par plusieurs acteurs sur leur fonctionnement et leur conformité.

Il recommande d'une part, une rapide révision du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées porteur d'un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, le suivi, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement dont la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales n'a pas été obtenue ces dernières années (sur le paramètre règlementaire DCO).

Sa recommandation porte d'autre part, sur la nécessaire amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable tant le taux actuel de 36% est "*très mauvais*" selon l'appréciation de la DDT (*avis du 30 octobre 2024 sur le PLU*) en comparaison du taux moyen départemental de 73,9% et de 83,4% au niveau national (*données 2023 SISPEA*). Cela passe par des actions

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legelite.com

99_DE-004-200067437-20250618-20_18062025

d'amélioration des performances du réseau comme le comptage des volumes et la détection de dysfonctionnements, afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Précisément sur ce point, les volumes prélevés par forage étant supérieurs à ceux autorisés par l'Etat, les objectifs prescrits de modération de la consommation d'eau potable doivent être respectés. Des actions devront être engagées avec le soutien de la commune.

Ces actions associées d'amélioration des systèmes d'assainissement et d'eau conditionnent toute perspective d'extension de l'urbanisation sur la commune de Volonne.

En recommandation 2, et considérant que le projet de révision du zonage d'assainissement offre un raccordement public au plus grand nombre des Volonnais, il recommande qu'il soit accompagné de la poursuite des contrôles des installations autonomes pour que les travaux de mise en conformité ou de réhabilitation des installations défaillantes soient effectivement engagés.

Suite à la consultation du public, il est favorable à une modification marginale du tracé autour de 2 habitations déjà raccordées mais partiellement englobées dans le tracé initial, qu'il conviendrait d'englober en totalité (parcelles AI 561 et D 238) pour les besoins de cohérence du tracé.

En conséquence, il vous est proposé :

- De suivre les recommandations du commissaire enquêteur,
- D'adopter le zonage d'assainissement de la commune de Volonne pour application sur le territoire communal, tel qu'annexé et conforme à ces recommandations,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération proposée.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO
PUBLIE LE :

25 JUIN 2025



Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20250618-20_18062025